



Séance du 27 Juin 2014

Convocation du 20 Juin 2014

Absente excusée : Karine GRONDIN

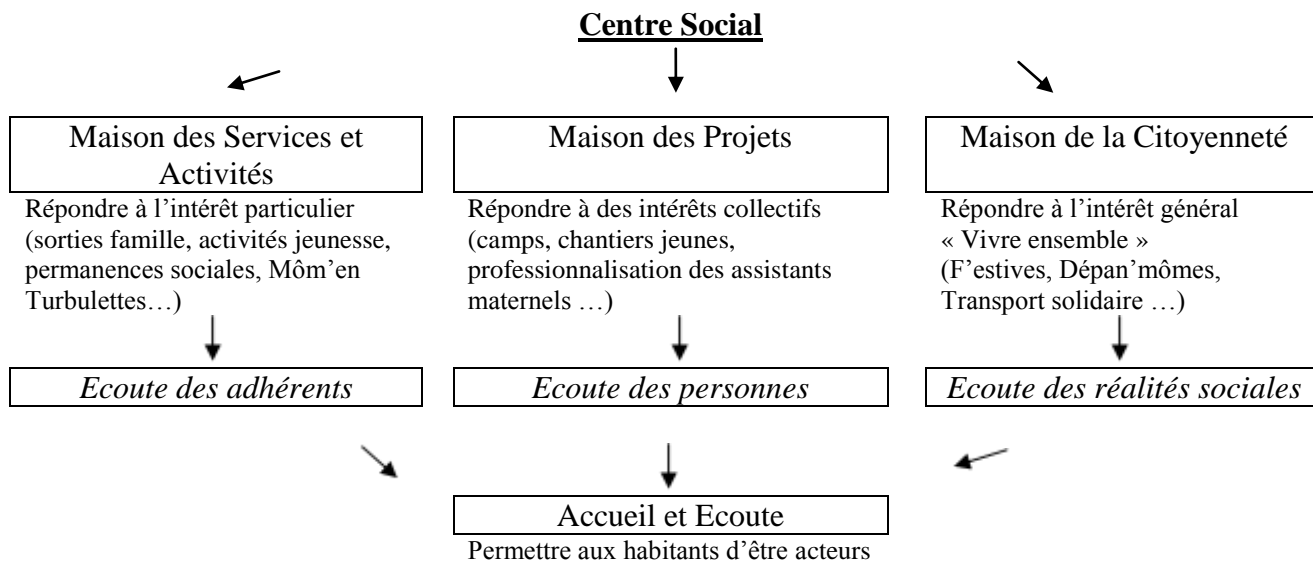
Secrétaire de séance : Marie-Pierre BOURGET

Madame Karine GRONDIN donne pouvoir à Madame Sergine BRETEAUDEAU

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Présentation du Centre Social OCSIGENE

Monsieur le Maire accueille le Centre Social OCSIGENE représenté par deux co-présidents (Mr Gilbert OGER COLAS et Mme Pascaline DEVANNE) et le directeur (Emmanuel ROUGER). Ces trois personnes présentent le Centre Social, ses missions et son fonctionnement. Le CSI est avant tout une association loi 1901 avec des bénévoles.



Arrivée de Monsieur Aurélien DUPOUY à 20 h 30.

Monsieur le directeur du CSI OCSIGENE informe ensuite le conseil municipal des activités en lien avec La Romagne.

- Le Foyer des Jeunes fonctionne le vendredi soir en semi-autonomie et le samedi après-midi en autonomie.

- Les jeunes vont participer à la Potinocture, organisée par les Marcheurs Romagnons

- Ils vont, suite au chantier jeunes, participer à un week-end Paintball cet été.

- Tous les ans, un forum speed jobs d'été a lieu sur les communes adhérentes au CSI.

Actuellement, le CSI emploie 7,2 équivalents temps plein, ce qui représente 72 % du budget. Le CSI compte 358 familles adhérentes soit 412 usagers (dont 56 de la Romagne), et 23 associations adhèrent au CSI.

2 – Tarifs 2015 de location des salles et du matériel

Madame Sergine Breteau, présente la proposition faite par les commissions Vie Associative, Finances et Sports, pour la location des salles et du matériel à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les tarifs suivants :

Cimetière	
<u>Concession terrains</u>	
- 30 ans / m ²	78,48 €
- 50 ans / m ²	112,11 €
<u>Concession cases de columbarium</u>	
- 30 ans	805,00 €
<u>Concession cavurnes</u>	
- 30 ans	876,00 €
<u>Vente de caveaux</u>	
	900,00 €
Divagation de chiens	
Forfait de prise en charge	15,00 €
Participation journalière	10,00 €
Droits de place	
Droits de place annuels	59,00 €
Matériel	
- Vaisselle / couvert	1,05 €
- Vaisselle / morceau manquant	1,00 €
- Tables, tréteaux et bancs / unité	gratuit
- Chaises / unité à partir de 11 chaises Gratuit jusqu'à 10 chaises	0,40 €
Salles p/Vin d'honneur Commune	
- 1/2 Salle Bel-Air	162,00 €
- Salle Bel-Air entière	203,00 €
- 1/3 salle municipale	128,00 €
- Salle municipale entière	203,00 €
- Salle des sports	223,00 €
- Parc de la Mairie	124,00 €
Salles p/Vin d'honneur Hors Commune	
- 1/2 Salle Bel-Air	325,00 €
- Salle Bel-Air entière	403,00 €
- 1/3 salle municipale	259,00 €
- Salle municipale entière	403,00 €
- Salle des sports	447,00 €
- Parc de la Mairie	252,00 €
Pour les vins d'honneur, lorsque l'Espace Galerne est loué pour la journée, le prix de location d'une salle ou du parc pour un vin d'honneur est diminué de moitié	
Salles p/associations romagnonnes	
- Cuisine Salle Bel-Air	36,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	47,00 €
- Salle Bel-Air entière	94,00 €
- 1/3 salle municipale	43,00 €
- Salle municipale entière	94,00 €
- Salle du foot	41,00 €
- Manifestations extra-sportives dans salle de sports (sur décision du Conseil Municipal)	582,00 €
- Chauffage dans la grande salle de sports et polyvalente Entre le 16/10 et le 15/04	58,00 €

Salles p/locations privées Commune	
- 1/3 Salle municipale	58,00 €
- Salle municipale entière	133,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	67,00 €
- Salle Bel-Air entière	133,00 €
- Cuisine Salle Bel-Air	51,00 €
- Salle Accueil Foot	56,00 €
- Salle pour réunion de famille après sépulture	gratuit
Salles p/locations privées Hors Commune	
- 1/3 Salle municipale	116,00 €
- Salle municipale entière	267,00 €
- 1/2 Salle Bel-Air	137,00 €
- Salle Bel-Air entière	267,00 €
- Salle Bel-Air + cuisine	353,00 €
- 1/2 salle Bel-air + cuisine	218,00 €
Véhicule frigo	
Personnes privées romagnonnes : Forfait par jour pour 25 kms maximum	56,00 €
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,56 €
Associations romagnonnes : Forfait par jour pour 25 kms maximum	gratuit
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,56 €

Forfait associations pour 2015	410,00 €
Forfait associations pour 2016	420,00 €

Intervention du personnel technique / heure	36,00 €
--	---------

Caution des salles	
Salle municipale	600,00 €
Salle Bel-Air	600,00 €
Salle du foot	300,00 €

3 – Tarifs 2016 de location de l'Espace Galerne

Madame Sergine Breteau, présente la proposition faite par les commissions Vie Associative, Finances et Sports, pour la location de l'Espace Galerne à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les tarifs suivants :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	1 165,00 €	932,00 €	816,00 €	699,00 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10 %)	1 049,00 €	839,00 €	734,00 €	629,00 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	932,00 €	746,00 €	652,00 €	559,00 €
Location 2 jours été	1 425,00 €	1 140,00 €	998,00 €	855,00 €
Location 2 jours hiver (- 10 %)	1 283,00 €	1 026,00 €	898,00 €	770,00 €

Une réduction de 30% sera accordée aux Associations Romagnonnes :

Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	816,00 €	653,00 €	571,00 €	490,00 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10 %)	734,00 €	587,00 €	514,00 €	440,00 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	653,00 €	522,00 €	457,00 €	392,00 €
Location 2 jours été	998,00 €	798,00 €	699,00 €	599,00 €
Location 2 jours hiver	898,00 €	718,00 €	629,00 €	539,00 €

Une réduction de 20 % sera accordée aux Romagnons (particuliers, entreprises) :

Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	932,00 €	746,00 €	652,00 €	559,00 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10 %)	839,00 €	671,00 €	587,00 €	503,00 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	746,00 €	597,00 €	522,00 €	448,00 €
Location 2 jours été	1 140,00 €	912,00 €	798,00 €	684,00 €
Location 2 jours hiver	1 026,00 €	821,00 €	718,00 €	616,00 €

St Sylvestre	
Particuliers et entreprises	1 535,00 €
Commune et Hors Commune	
Associations romagnonnes (- 15 %)	1 305,00 €

Percolateur	Inclus dans prix location salle
-------------	---------------------------------

Caution : 1 000,00 euros

Tarif Eté : du 15/04 au 15/10

Tarif Hiver : du 16/10 au 14/04

4 – Décision modificative n° 01/2014

Il s'agit d'une modification sur le budget communal suite à la somme due à la CAC dans le cadre de la convention relative au partage du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones communautaires.

. Compte 73928 Reversements de fiscalité = + 10.544,00 €

. Compte 022 Dépenses imprévues = - 10.544,00 €

En contrepartie, la commune percevra 3.052,00 € au titre des prélèvements opérés sur les autres communes, sur le compte 7328.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – Convention de servitudes avec ERDF – rue de la Vendée

Dans le cadre du renouvellement du réseau HTA, Monsieur le Maire présente une convention entre ERDF et la commune, afin qu'ERDF puisse enfouir des réseaux et les exploiter sur la rue de Vendée sur un terrain communal (trottoir).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 – Questions et informations diverses

a/ DIA 3 rue des Venelles :

Il s'agit de la vente :

- d'une maison avec terrain d'une superficie de 260 m² située 3 rue des Venelles, cadastrée AA 243
- d'un garage de 43 m², cadastré AA 239a, situé rue des Venelles
- d'un jardin de 265 m², cadastré AA 239b, situé rue des Venelles

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption.

b/ DIA 35 rue Nationale :

Il s'agit de la vente d'une maison cadastrée AA 346, d'une superficie de 373 m².

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption.

c/ Distinctions du club de Tennis de Table

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'assemblée générale du Comité Départemental, le club de tennis de table de La Romagne a obtenu les distinctions suivantes :

- Challenge du Conseil Général
 - . Challenge « Formation des Jeunes » (1^{er} club du département sur 76)
 - . Challenge « Engagement Associatif » (2^{ème} club du département sur 76)
- Label Départemental ****

7 – Régime Indemnitaire – Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

Sur demande de Monsieur le Maire, cette question a été évoquée à huis clos.

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire a été institué par le Conseil Municipal le 5 mars 1992. Depuis plusieurs modifications sont intervenues.

Un nouveau décret entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2004 modifie les modalités d'attribution. Le Trésor Public demande à la commune de prendre en compte ce décret et de régulariser la situation, notamment par la détermination d'un taux moyen annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer un taux moyen annuel de 3 pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.